

# RECRUTEMENT

POSTE : DELEGUE(E) REGIONAL(E)

REGION : ILE DE FRANCE

Poste prochainement vacant : Délégué(e) régional(e) de l'ANFH Ile de France

**dont la délégation régionale est située à PARIS**

Il devra être pourvu au 18/04/2017

Ce poste est ouvert :

- par voie de détachement aux fonctionnaires de catégorie A ou B
- aux agents contractuels de la fonction publique appartenant à un grade de niveau catégorie A ou B
- aux salariés de l'ANFH
- aux cadres du secteur privé ayant une expérience dans le domaine de la formation professionnelle et du développement des compétences

Toutefois, un salarié d'une délégation régionale ne peut être candidat au poste de Délégué régional de cette même délégation.

Le Délégué régional est placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur général de l'ANFH.

- Il assure la gestion de la délégation régionale conformément aux valeurs de l'association.
- Il encadre, organise et anime l'équipe régionale.
- Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des projets politiques définis par les instances nationales et régionales de l'association.
- Il identifie les besoins et assure un rôle de conseil auprès des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et de leurs personnels.
- Il veille, dans sa région, au respect des dispositions législatives et réglementaires et à l'application des règles et procédures définies par les instances nationales, régionales et la Direction.
- Il participe à la représentation de l'ANFH auprès des organismes régionaux
- Il prend les initiatives utiles à l'accomplissement de ses missions et apporte conseils et propositions au siège national et aux instances.

Cette fonction nécessite dynamisme et motivation, connaissances approfondies et expérience professionnelle dans le domaine de la gestion :

- budgétaire et financière
- administrative
- de la politique et de l'ingénierie de formation
- des ressources humaines
- de projet

Rémunération prise d'emploi (de 45 000 € à 68 000 €) en fonction de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature

(à défaut, la candidature ne sera pas recevable)

à demander, par téléphone, auprès du secrétariat de la Direction générale de l'ANFH (Karine ABICHOU ☎ 01.44.75.68.14) et à retourner, par voie électronique UNIQUEMENT, à [k.abichou@anfh.fr](mailto:k.abichou@anfh.fr) au plus tard **le 22/02/2017**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ANFH ([www.anfh.fr](http://www.anfh.fr))

